



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 114772

Texte de la question

M. François Rochebloine fait part à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes des inquiétudes exprimées par de nombreux responsables associatifs, face aux contraintes budgétaires qui risquent de compromettre l'activité des associations concourant à l'insertion professionnelle des jeunes ou des personnes en difficulté. Le renouvellement des contrats aidés se trouve en effet remis en cause en raison de l'insuffisance des crédits disponibles, notamment pour les contrats d'accompagnement dans l'emploi. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement concernant les moyens affectés à ce type de contrat dans le département de la Loire et les perspectives offertes aux associations qui ont joué jusqu'à maintenant un rôle éminent dans la mise en oeuvre de la politique d'insertion professionnelle et contribuent directement à la cohésion sociale.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114772

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13484